

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2020

### **Nombre de membres :**

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21 + 1

Le Lundi 14 Décembre 2020 à 20h00 le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 10/12/2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

### **Étaient présents :**

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BRUT Annie-Pierre, CAREZ Virginie, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, LEFEVRE Stéphanie, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PAROT Aline, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, SCIET Sylvie, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** Mr PRIMAT Ludovic qui a donné pouvoir à COUTURIER Sébastien  
Mr BOUVIER Régis, excusé

Mme BRUT Annie-Pierre a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance : 20h10

### **Avancement de l'étude sur la rénovation de la cour d'école primaire menée par le Conseil Municipal Enfant**

Mme FAVREAU, paysagiste qui accompagne le conseil municipal enfant dans sa réflexion, présente le diaporama synthétisant les différentes phases accomplies qui ont abouti à un aménagement de principe avec une végétalisation partielle de la cour, agrémenté d'exemples potentiels.

Le conseil municipal a trouvé la démarche très intéressante, approuve l'analyse qui a été menée ainsi que l'aménagement de principe proposé.

Christian OGIER alerte sur la nécessité de prendre en compte l'entretien des espaces végétalisées avant d'arrêter le projet définitif.

Ce diaporama sera également présenté au corps enseignant des écoles pour prendre en compte leurs remarques avant les vacances d'hiver.

### **Accueil de Mme CAREZ Virginie en remplacement de Mme CHALEIL Christine, démissionnaire**

Mme CAREZ Virginie est accueillie par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue prononcé par Alain MEUNIER, Mme Virginie CAREZ s'est présentée et nous a précisé qu'elle est sur 2 activités professionnelles : infirmière pour une partie de son temps et chauffeur de taxi dans un second temps. Mme Virginie CAREZ se dit ravie d'intégrer l'équipe du conseil municipal.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 octobre 2020 et désignation du secrétaire de séance**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents avec une remarque, sur la présentation des devis concernant l'achat et la pose de panneaux de signalisation au droit de l'abri bus entre la RD51 et le chemin de Pocon dont il convient de supprimer le coût de la pose car elle sera réalisée en régie.

⇒ La correction sera faite avant affichage

Mme BRUT Anne-Pierre est désignée secrétaire de séance.

## Point financier

Mr Christian OGIER présente le bilan financier de l'année 2020, en détaillant les grandes lignes du budget, chapitre par chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT		BUDGET	REALISE
EXCEDENT	2019		1 063 507,10
A déduire l'affectation du résultat au 1068 Budget INVEST			
	DEPENSES 2020	1 816 500,00	1 072 978,68
	RECETTES 2020	1 816 500,00	1 338 848,24
EXCEDENT / DEFICIT au		14/12/2020	774 890,44

  

SECTION INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISE
DEFICIT	2019		-154 486,22
Ajout de l'affectation du résultat de FCT au 1068			
	DEPENSES 2020	805 000,00	445 662,09
	RECETTES 2020	805 000,00	157 302,04
EXCEDENT / DEFICIT au		14/12/2020	111 639,95

  

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT			
EXCEDENT	2019		909 020,88
	DEPENSES 2020		1 518 640,77
	RECETTES 2020		1 496 150,28
EXCEDENT / DEFICIT au		14/12/2020	886 530,39

## Délibérations Modificatives sur le Budget

### ⇒ Budget Primitif 2020 – Décision modificative N° 2

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après :

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement	
6811	Chap. 042	2 631,00 €	002	Résultat reporté	3 201,93 €
022	Dépenses imprévues	570,93 €			
	<b>Total</b>	<b>3 201,93 €</b>		<b>Total</b>	<b>3 201,93 €</b>
	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement	
001	Résultat reporté '001	-566,14 €	28041582	Chap. 040	2 631,00 €
020	Dépenses imprévues	3 197,14 €			
	<b>Total</b>	<b>2 631,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>2 631,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 telle que présentée,
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE.

### ⇒ Affectation résultats AFR

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement de Commelle a été demandée sa dissolution le 27 janvier 2014. Cette dissolution a été actée par le Préfet par l'arrêté n° 38-2019-12-31-004 en date du 31 Décembre 2019.

De ce fait, le budget de l'AFR doit être clôturé et les résultats repris dans le budget principal de la commune PORTE-DES-BONNEVAUX.

Les soldes du bilan de sortie du budget clos de l'AFR doit être réintégrés dans le budget Principal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, en affectant le résultat de fonctionnement transféré de l'AFR dissoute et en le reportant au 002 du budget principal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée,
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE.

### ⇒ Budget Primitif 2020 – Virement de crédits

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement				
Chapitre	Article	Désignation de l'article	Modifications budgétaires	
			Diminution des crédits	Augmentation des crédits
022		Dépenses imprévues	2 100,00 €	
67	678	Autres charges exceptionnelles		2 100,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le virement de crédits tel que présenté,
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE.

### Point travaux

Chaque maire délégué fait le point sur les travaux réalisés.

Le programme décidé a été globalement bien tenu.

### Présentation de devis pour accord

RAS, pas de devis en cours à valider en cette période de fin d'année et de fin de gestion budgétaire

### TE38 – Affaire 20-006-479 – Enfouissement RD 56

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée

Collectivité Commune  
PORTE DES BONNEVAUX  
Affaire n° 20-006-479  
Enfouissement RD 56

#### TE 38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 179 603 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de :                  | 153 331 € |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 €       |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | 26 272 €  |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents :

- 1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 179 603 €

Financements externes : 153 331 €

**Participation prévisionnelle : 26 272 €**

*(frais TE38 + contribution aux investissements)*

- 2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

#### TE 38 – Travaux sur réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |          |
|--|----------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 51 522 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de :                  | 3 600 €  |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 2 453 €  |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | 45 468 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **51 522 €**  
 Financements externes : **3 600 €**  
**Participation prévisionnelle : 47 922 €**  
 (Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

**2 453 €**

### **TE38 – Affaire 20-002-479 – Eclairage Public – Rénovation Tr2 - 2021**

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune**  
**PORTE DES BONNEVAUX**  
**Affaire n° 20-002-479**  
**EP – Rénovation Tr2 – 2021**

#### **TE 38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 56 700 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 32 850 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à :

**1 350 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :

**22 500 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **56 700 €**

Financements externes : **32 850 €**

**Participation prévisionnelle : 23 850 €**

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

**1 350 €**

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**22 500 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux **et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

### **TE38 – Affaire 20-007-479 – Eclairage Public – RD 56**

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée

**Collectivité : Commune**  
**PORTE DES BONNEVAUX**  
**Affaire n° 20-007-479**  
**EP – RD 56**

#### **TE 38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

**27 827 €**

2 - le montant total de financement externe serait de :

**16 122 €**

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :

**663 €**

4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :

**11 043 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 27 827 €

Financements externes : 16 122 €

**Participation prévisionnelle : 11 705 €**

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

663 €

### Délibération ONF concernant l'état d'assiette 2021 et le mode de vente des coupes en forêt communale

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier sur la commune déléguée de Semons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

#### **ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune		
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Délivrance	
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
7	AMEL	44 m <sup>3</sup>	1,58	AJOUT	2021	2021						X		
13	AMEL	784 m <sup>3</sup>	14,80	2021	2021	2021	X							Bloc et sur pied
8	TSF	160 m <sup>3</sup>	0,74	AJOUT	2021	2021						X		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

A noter pour la parcelle 7 l'Office National des Forêts propose d'ajouter cette parcelle à l'état d'assiette suite aux nombreuses tiges cassées à la suite des intempéries de l'hiver 2020. La commune accepte cette proposition.

#### **Mode de délivrance des Bois d'affouages**

- Délivrance des bois **après façonnage**

- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mr Vincent MALJOURNAL

Mr Stéphane BERLIOZ

Mr Jean-Paul TOURNIER-FILLON

} 3 noms et prénoms

**Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

### Délibération (à confirmer) validant l'augmentation du temps horaire d'un agent du secrétariat

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

M. le Maire rappelle l'accord du conseil pour une demande de réduction du temps de travail d'un poste de rédacteur territorial de 11h à 4h30.

M. le Maire explique, aux vues du volume important de dossiers d'urbanisme à traiter, le besoin d'augmenter le temps de travail sur le poste d'adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps partiel de référent urbanisme de 4 h.

L'agent concerné est d'accord pour augmenter son temps de travail hebdomadaire.

S'agissant d'une modification de temps, à la baisse ou à la hausse, de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet, supérieure à 10% du temps de travail initial, elle est assimilée à la suppression de l'emploi d'origine suivie de la création d'un autre poste doté du nouveau temps de travail.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents :

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe,

**Article 2** : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (14 heures hebdomadaires) d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

### **Délibération de renouvellement de la convention avec BIC pour le contrôle des poteaux incendies**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'autorité de police de défense extérieure contre l'incendie est dévolue au Maire par l'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorité de police analyse la défense extérieure existante contre l'incendie et assure la couverture des risques d'incendie en application du règlement départemental. Elle conserve seule l'entière responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service public de la défense contre l'incendie sur son territoire, notamment en ce qui concerne la décision d'implantation de nouvelles installations de lutte contre l'incendie. Elle assure aussi les actions de maintenance et les contrôles techniques des points d'eau incendie. Ces opérations sont décrites dans l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère n° 38-2016-12-02-013 arrêtant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie à partir du 1er janvier 2017.

M. le Maire propose de solliciter Bièvre Isère Communauté pour faire réaliser le contrôle des points d'eau incendie de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Une convention sera établie afin de définir la mission confiée à Bièvre Isère Communauté. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée à chaque échéance.

En contrepartie du service rendu, la commune remboursera au prestataire les frais de fonctionnement liés à cette mission.

Cette somme correspondra à la multiplication du nombre de poteaux incendie contrôlés sur le territoire de la commune par le tarif du contrôle d'un poteau incendie fixé par délibération du conseil communautaire.

Pour la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, 65 poteaux sont à faire vérifier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention de contrôle des poteaux d'incendie avec Bièvre Isère Communauté,
- **CHARGE** M. le Maire de signer ladite convention selon les termes exposés ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits au budget 2021 et suivants au compte 615232.

### **Composition de la commission de contrôle des listes électorales**

- Conseiller municipal : Mr Maurice BECK (titulaire) et Mr Patrick PILLOIX (suppléant)
- Délégué de l'Administration : Mr Roger CUGNET
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Mr Denis JANIN

### **Traitement de diverses demandes de subventions**

Ce point est reporté à un prochain conseil

### **Points d'informations :**

#### **- Avancement de la mise en œuvre de la vidéo-surveillance**

Une réunion avec les référents sureté de la gendarmerie sur la faisabilité de cette mise en œuvre a eu lieu le 10 décembre 2020 en mairie de Commelle, commune demandeuse à l'origine. Après échanges, il s'avère intéressant d'étendre cette réflexion sur l'ensemble des communes déléguées de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Une réunion de terrain est actée au 28 décembre 2020, en mairie de Nantoin à 14h30.

#### **- Situation sanitaire et règles en vigueur à ce jour**

Le passage du confinement au couvre-feu entre l'envoi de la convocation et la tenue de ce conseil n'apporte plus de besoin de précision concernant les règles de confinement.

## Informations Bièvre Isère Communauté :

### **- Plan de soutien aux commerçants locaux**

Rappel des 2 actions mises en place : Opération Chèques Bi Happy Resto.

Opération Chèques Bi Happy Fêtes de fin d'année.

### **- Retour sur les commissions intercommunales**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

## Questions diverses.

- Isabelle PIOLLAT rappelle la tenue du marché des Bonnevaux à Commelle, le jeudi 17 décembre de 16h00 à 19h30 et demande à ce qu'un membre de l'équipe municipal puisse être présent sur site dès 14h pour fournir notamment le coffret électrique de chantier de la commune ;
- Jean-Paul TOURNIER-FILLON rappelle la nécessité d'organiser au plus vite l'opération d'affouage prévue dans les bois de Semons.
  - ⇒ Vincent MALJOURNAL va donc réunir la commission ad-oc début de semaine prochaine au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion le mardi 26 Janvier 2021 à 20h